

MALGRÉ LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT POUR « CASSER » LES DÉPARTEMENTS, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER TIENT LE CAP BUDGÉTAIRE EN 2014

Maurice Leroy, président du Conseil général de Loir-et-Cher, réunit l'Assemblée Départementale ce lundi 16 décembre afin de présenter le projet de budget primitif 2014 qui sera voté jeudi 19 décembre.

Un contexte national défavorable aux départements

L'année 2014 marquera **un repli historique de 3 % au niveau national des dotations allouées par l'Etat aux départements** auquel s'ajoute la revalorisation du RSA, les revalorisations salariales et autres mesures gouvernementales toujours plus contraignantes et coûteuses. Impact : 10 millions d'euros + 10 millions d'euros dus aux effets de la crise = **20 millions d'euros à financer.**

Les départements continuent de subir le poids non compensé des transferts de compétences de l'Etat. Une addition qui s'élève à 226 millions d'euros cumulés en 12 ans pour le Loir-et-Cher !

Pourtant classé parmi les 15 départements les mieux gérés de France, le Loir-et-Cher doit, en outre, **payer la note pour les mauvais élèves.** Ainsi de la Corrèze, département le plus endetté de France, qui recevra de l'Etat des compensations financières pour lui éviter la banqueroute et continuer à dépenser sans compter.

Concernant le taux pour les droits de mutation sur les transactions immobilières (DMTO), le Gouvernement abandonne aux départements la décision de l'augmenter de 3,8 à 4,5% sur deux ans afin d'assurer le financement des trois allocations de solidarité dont les départements ont la charge (APA, RSA et PCH).

C'est est une réponse inadaptée qui ne compensera que très partiellement le déséquilibre des AIS. Cette mesure montre surtout que l'Etat ne fait pas face à ses obligations et fait porter la responsabilité de la levée de l'impôts aux départements pour financer à sa place les dépenses de solidarité nationale.

Malgré ce contexte, un budget 2014 équilibré et ambitieux

Malgré une situation économique et sociale tendue et des mesures gouvernementales toujours plus défavorables aux départements, **le budget 2014 présenté aujourd'hui par le Conseil général de Loir-et-Cher se veut réaliste mais ambitieux** afin de préserver une trajectoire financière saine tout en maintenant le soutien aux politiques de solidarité, à la dynamique économique du territoire et au pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens lourdement impacté par ailleurs.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le budget primitif 2014 du Département s'équilibre à 392 412 186 € (hors inscriptions comptables liées à des opérations de gestion de dette).

« **Le budget primitif 2014, loin d'être frileux et attentiste, est un budget dynamique. Il est en marche vers les objectifs fixés par Loir-et-Cher 2020, qui nous donne en particulier à nous, Conseillers généraux, la mission de fédérer les énergies, de faire en sorte que les structures publiques de notre territoire travaillent ensemble, conjuguent leurs efforts** » précise Maurice Leroy.

L'Assemblée Départementale propose de **maintenir les investissements au-dessus des 50 millions d'euros (52,1 millions d'euros) tout en continuant, grâce au sérieux de la gestion du Département, à ne pas augmenter les impôts fonciers. Et ceci, pour la 8^e année consécutive !** En 2013, seuls sept Départements français n'ont pas augmenté leur fiscalité depuis 7 ans.

Le soutien à l'économie locale se traduit notamment par la proposition de **reconduire la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à hauteur de 5 millions d'euros.** La DSR, véritable levier d'action pour les projets des petites communes de moins de 2 000 habitants, aide au maintien de l'activité dans les territoires ruraux, durement touchés par la crise.

Côté dépenses, l'année 2014 sera marquée par une gestion rigoureuse. Le Conseil général a lancé en septembre 2013 une **révision des politiques départementales** détaillée en 83 mesures d'économies dans tous les domaines. Pour continuer d'assurer au mieux ses missions de services aux publics, le Conseil général décide **de recentrer ses actions sur son cœur de compétences – solidarités, routes, collèges - et de réajuster, voire de supprimer, certaines de ses interventions.** Indispensables pour éviter le surendettement et faire face à la pression fiscale qui pèse sur les départements, ces mesures d'économies globales doivent permettre de **dégager des marges de manœuvre nécessaires pour la mise en œuvre de politiques d'avenir ambitieuses au service des Loir-et-Chériens.**

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12